

For english, see back

Documents à produire dans le cadre de la demande d'inscription à l'UNamur (liste non-exhaustive)

- une photocopie recto-verso de votre carte d'identité valide ou du passeport ;
- une photo d'identité (telle que fournie à une administration dans le cadre de la confection d'une pièce d'identité officielle ou d'un passeport) ;
- une copie de votre diplôme d'études secondaires (études préalables aux études supérieures ou universitaires) ;
- les copies de tout diplôme supérieur et/ou universitaire obtenu depuis la fin de vos études secondaires ainsi que ses annexes (relevés de notes de chaque année d'études ayant mené à l'obtention de ce diplôme). Si vous êtes en dernière année de cycle actuellement, l'attestation de réussite devra nous parvenir après la proclamation des résultats. Si le diplôme n'a pas été délivré par l'établissement, l'attestation provisoire de réussite ;
- pour tout diplôme officiel non délivré au moment de l'introduction de la demande d'admission : un document, daté de l'année civile de l'introduction de la demande d'admission, attestant de la non-délivrance du diplôme officiel ;
- les attestations justifiant de vos activités des 8 dernières années académiques :
 - Justifier des études en fournissant les copies des relevés de notes officiels pour chaque année académique mentionnant le résultat au terme de l'année ;
 - Justifier un travail en fournissant une attestation de l'employeur indiquant les dates de début et de fin de l'emploi. Cette attestation doit être datée et signée par l'employeur et doit être produite à une date postérieure à la fin de l'occupation, ou datée de l'année civile de l'introduction de la demande d'admission, pour une occupation qui est toujours en cours (une copie d'un contrat de travail n'est pas suffisante) ;
 - Justifier une formation ou un stage en fournissant une attestation de participation à cette formation. L'attestation doit être datée et signée par le centre de formation ou l'employeur offrant le stage et doit être produite à une date postérieure à la fin de l'occupation, ou datée de l'année civile de l'introduction de la demande d'admission, pour une occupation qui est toujours en cours ;
 - Justifier une période d'inactivité : pour toute période non couverte par un document officiel, il est possible de produire une déclaration sur l'honneur rédigée par vous-même attestant de la nature exacte des activités qui vous ont occupées. Cette déclaration doit préciser les dates exactes de la période à couvrir (date de début et de fin au format jour/mois/année) et doit être datée et signée.

Documents to be provided as part of the application for registration with UNamur (non-exhaustive list)

- a photocopy of both sides of your valid identity card or passport ;
- a passport photograph (as supplied to the authorities for the purpose of producing an official identity document or passport) ;
- a copy of your secondary education diploma (studies carried out prior to higher education or university studies);
- copies of any higher education and/or university diplomas obtained since the end of your secondary education, together with their attachments (transcripts of each year of study leading up to the award of the diploma). If you are currently in the final year of your course, the certificate of successful completion must be sent to us after the results have been announced. If the official diploma has not yet been issued by the school, the provisional attestation of successful completion ;
- for any official diploma not awarded at the time of application: a document, dated in the calendar year in which the application for admission was submitted, certifying that the official diploma has not been available;
- evidence of your activities over the last 8 academic years :
 - Proof of studies by providing copies of official transcripts for each academic year, stating the result at the end of the year ;
 - Proof of employment by providing a certificate from the employer stating the start and end dates of employment. This certificate must be dated and signed by the employer and must be produced at a date subsequent to the end of the occupation, or dated in the calendar year in which the application for admission was submitted, for an occupation that is still in progress (a copy of an employment contract is not sufficient) ;
 - Provide proof of training or work experience by supplying a certificate of attendance. The certificate must be dated and signed by the training centre or employer offering the course and must be produced at a date after the end of the occupation, or dated in the calendar year in which the application for admission was submitted, for an occupation that is still ongoing ;
 - Proof of a period of inactivity: for any period not covered by an official document, you can produce a declaration on your honour drawn up by yourself attesting to the exact nature of the activities in which you were engaged. This declaration must specify the exact dates of the period to be covered (start and end dates in day/month/year format) and must be dated and signed.